

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AU SOUTIEN DE SOUSCRIPTION

EXPOSÉ PRÉALABLE

L'association BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES (ci-après dénommées BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES), association régie par la Loi de 1901, déclarée en Préfecture du Finistère en 2009, dont le siège est établi au 213 quai Éric Tabarly -29200 BREST, organise dans le cadre des Fêtes maritimes internationales de BREST 2020 (ci-après dénommées « BREST 2020 ») un projet de soutien aux souscriptions de navire.

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des personnes (ci-après dénommées « porteur de projet ») inscrivant leur projet de souscription de navire sur le site www.brest2020.fr.

BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sans préavis, toute modification sera portée à la connaissance du porteur de projet.

En envoyant son projet, le porteur de projet déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales et s'engage à les accepter sans réserve ni restriction.

MODALITÉS DU SOUTIEN AUX SOUSCRIPTIONS DE NAVIRES

Le soutien aux souscriptions de navire organisé par BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES s'adresse à toute personne, physique ou morale, porteur d'un projet de sauvegarde du patrimoine naval de France métropolitaine. Ce dernier doit répondre au cahier des charges présenté sur la page « soutien à la souscription d'un bateau ».

Ce soutien aux souscriptions de navire se présente comme-suit. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES choisira des projets de sauvegarde du patrimoine naval parmi les dossiers présentés. Ces projets seront alors présentés sur le site brest2020.fr, sous forme de lien internet vers les plateformes d'appel aux dons ou vers les sites internet des projets.

En aucun cas, BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES ne fera transiter de l'argent,

cette page n'a vocation qu'à servir de vitrine et relais aux projets.

Le choix des navires à supporter et les éventuels dons relèvent de la responsabilité du donateur final, qui reste libre de participer ou de ne pas participer.

Le porteur du projet s'engage à respecter la législation française relative aux dons, et à n'affecter l'argent collecté, qu'au seul projet présenté.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le porteur de projet peut jusqu'au 31 mai 2020, remplir le formulaire d'inscription de son projet en renseignant toutes les informations demandées. Le porteur de projet s'engage à ne fournir à BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES que des informations exactes, complètes et objectives lors de son inscription. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES se réserve le droit de révoquer une décision d'admission fondée sur des éléments inexacts, erronés ou volontairement incomplets.

Toute demande de soutien à souscription est soumise à un examen préalable de la commission maritime constituée par BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES, seule juge de l'admission des demandes. Elle se réserve le droit d'apprécier et de vérifier les conditions requises au regard des éléments indiqués sur le formulaire, des présentes conditions, ou en fonction de l'ordre public et des lois et règlements en vigueur.

BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES peut refuser sans justification une demande, qui ne saurait donc donner lieu à des dommages et intérêts. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES et la commission se réservent aussi le droit d'admettre un projet sous certaines conditions.

La réponse de BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES tient lieu de notification de sa décision. Néanmoins, tout nouvel élément ou évènement survenu après la décision d'admission de nature à justifier un réexamen de la demande devra

être porté à la connaissance de BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES.

Les données nominatives que vous nous communiquez sont traitées informatiquement selon les mentions légales du site brest2020.fr. Elles sont nécessaires à la gestion et au suivi du soutien des souscriptions. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier « le Règlement Général sur la Protection des Données », règlement n°2016/679 (UE).